

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00560
Numéro SIREN : 479 836 397
Nom ou dénomination : 2 CAGALIN

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2019 sous le numéro de dépôt 3038

Grefe du Tribunal de Commerce
23 place Winston Churchill
Cit  Judiciaire
87000 Limoges

Le 26 juillet 2019

Soci t  : SARL 2 CAGALIN
N  RCS : 479 836 397

Madame, Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions l gales et r glementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de d p t et concernant la soci t  sous r f rences, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de r sultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/18,
- la r solution d'affectation du r sultat vot e.

Le co t de cette formalit  est joint aux pr sentes par ch que bancaire.

Nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingu s.

Le service juridique de SAFIGEC



LYON

L'apog e - 3 rue de Mailly, 69300 Caluire
T l. 04 72 00 59 60 www.safigec.com

Soci t  d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Lyon.
SELARL au capital de 670 200  . RCS Lyon 802 782 375 00017. Naf 6920 Z - TVA FR 00 802 782 375



Désignation de l'entreprise : SARL 2 CAGALIN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise AIRE DE BEAUNE LES MINES 87280 LIMOGES Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 7 9 8 3 6 3 9 7 0 0 0 3 0 Néant *

Exercice N clos le, 31/12/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-Frais d'établissement* -	AB	AC	
		Frais de développement*	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 558
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	8	8
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 558	101
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	45 266
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	212 557
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	90 000
	Disponibilités	CF	CG	219 725	219 725
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	567 547	567 547
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 558	567 649

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme à l'original

RECEIVED
MAY 19 1964

Désignation de l'entreprise		SARL 2 CAGALIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		31/12/2018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000)	DA	80 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	-		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	8 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	32 814		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 805		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	152 618	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	18 870		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	185 899		
	Dettes fiscales et sociales	DY	110 921		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	99 341			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	415 030		
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	567 649		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	415 030			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2 CAGALIN							Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice N								
France				Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	1 704 029	FB		FC	1 704 029
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	146 260	FH		FI	146 260
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	1 850 288	FK		FL	1 850 288
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	18 732
	Autres Produits (1) (11)						FQ	4 225
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	556 749
	Variation de stock (marchandises) *						FT	9 298
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	-195
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	507 829
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	34 255
	Salaires et traitements *						FY	532 251
	Charges sociales (10)						FZ	192 266
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	188
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	8 713
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 841 355
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	31 890
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 474
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)							GP	1 474
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 243
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)							GU	1 243
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	231
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	32 121

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2 CAGALIN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	316	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 874 718	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 842 914	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	31 805	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9	84 877	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 CAGALIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : AIRE DE BEAUNE LES MINES A20
LIMOGES (87280)

479 836 397 R.C.S. LIMOGES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
PROPOSEE ET VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 JUIN 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 31 804,81 euros, comme suit :

- Distribution de dividendes pour 30 000,00 euros
- Au compte "Autres réserves" pour 1 804,81 euros

En conséquence des renonciations individuelles de Monsieur Eric PICON et Madame Laurence WAUTIER à tout droit à leurs dividendes au profit de Madame Carole BRETON et Monsieur Alain BRETON en date du 22 mai 2019 annexées à la présente assemblée, l'assemblée générale décide d'attribuer à ces derniers la somme supplémentaire de 750 euros bruts en proportion des droits de chacun.

Monsieur Alain BRETON percevra la somme de 10 875 euros bruts augmentée d'une somme de 278,85 euros bruts au titre des renonciations individuelles à dividendes de Monsieur Eric PICON et de Madame Laurence WAUTIER, soit la somme totale de 11 153,85 euros bruts.

Madame Carole BRETON percevra la somme de 18 375 euros bruts augmentée d'une somme de 471,15 euros bruts au titre des renonciations individuelles à dividendes de Monsieur Eric PICON et de Madame Laurence WAUTIER, soit la somme totale de 18 846,15 euros bruts.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et jusqu'au 30 septembre 2019.

L'Assemblée Générale prend acte que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

EA
CB
LV

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La gérance**

